

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Reforme-de-l-Education-prioritaire-l-enseignement-prive-en-a-reve-le-ministere>



école & société

Réforme de l'Éducation prioritaire : l'enseignement privé en a rêvé, le ministère l'a fait

- Laïcité -
Date de mise en ligne : mardi 28 septembre 2021

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés



Communiqué de presse du CNAL

Réforme de l'Éducation prioritaire : l'enseignement privé en a rêvé, le ministère l'a fait

Depuis 1960, la politique de financement public de l'enseignement privé est installée dans notre pays, sans qu'à aucun moment les pouvoirs publics n'aient envisagé d'évaluer le coût global de cette politique publique, ainsi que le bénéfice qu'en tire la nation. Rappeler ces questions est nécessaire, à l'orée d'échéances politiques majeures pour notre pays, car le traitement des inégalités scolaires, qui caractérisent notre système éducatif, est à nouveau perçu comme une condition de notre avenir démocratique.

Depuis longtemps, toutes les enquêtes nationales et internationales montrent que les difficultés scolaires persistantes des élèves issus des catégories sociales les plus fragiles est une constante française. Alors que la mixité scolaire est un puissant levier de réussite scolaire et de cohésion sociale, les pouvoirs publics ferment les yeux sur les risques contenus dans la séparation de la jeunesse, dont l'enseignement privé catholique est le premier opérateur.

Alors que l'intérêt général devrait pousser le gouvernement à faire le choix du rassemblement de la jeunesse de notre pays, la logique clientéliste a une fois encore pris le dessus à l'occasion de la réforme de l'Éducation prioritaire. En effet, des établissements privés sont intégrés à l'expérimentation des CLA (contrats locaux d'accompagnement) dans les trois académies (Aix-Marseille, Lille, Nantes) où l'expérimentation est menée. À ce titre, ils recevront des moyens spécifiques, qui étaient jusqu'à présent réservés à l'enseignement public. Ici, le lobbyisme des réseaux d'écoles religieuses conduit à une brèche qui va alourdir le financement public des établissements privés.

Les défenseurs de cette mesure soulignent qu'il existe des établissements privés accueillant des élèves issus de milieux précaires : c'est vrai. Pour autant, c'est dans l'enseignement public que se trouvent les écoles orphelines qui attendent leur classement en éducation prioritaire : des situations connues dans chaque territoire, et dont le traitement tarde toujours à venir. C'est dans l'enseignement public qu'ont été identifiés la centaine de collèges à ségrégation maximale, qui concentrent les difficultés et alimentent le repli communautaire. C'est aussi dans l'enseignement public qu'on retrouve la grande majorité des boursiers, dont l'allocation maximale est, rappelons-le, de 460Euros par an en collège.

Ainsi, la célérité du ministère à voler au secours d'établissements privés dans le cadre des CLA, contraste avec son inaction à contrecarrer les effets délétères de l'effet d'aspiration des élèves issus de familles favorisées, par des écoles et collèges privés sous-contrat, dans chaque petite, moyenne et grande ville. Chaque parent, enseignant ou simple citoyen peut observer à l'oeil nu ce phénomène qui effiloche le lien social, et pénalise la scolarité de tous les autres.

Les organisations du CNAL observent le décalage entre le discours du ministère de l'Éducation nationale concernant la défense de la laïcité, avec la réalité des faits.

Paris, le 28 septembre 2021
Rémy-Charles Sirvent
Secrétaire Général du CNAL